- Sur des droits nouveaux pour les salariés des TPE de moins de 10 salariés qui, comme le rappelle la communication de la région, constituent 90% des établissements bretons. Le CES s'est prononcé en faveur de cette innovation sociale.
- Sur des moyens, des droits, une reconnaissance syndicale interprofessionnelle en territoire, permettant une concertation et/ou une négociation associant aménagement du territoire, développement économique, place de la recherche et de l'innovation, enseignement supérieur.
- Sur le renforcement du rôle des comités d'entreprise et la mise en place de Comités interentreprises, interindustries rassemblant les salariés (et leurs représentants) des entreprises donneurs d'ordre et des entreprises sous-traitantes.
- <u>Sur la mise en place de CHSCT</u> avec un élargissement des missions à l'environnement (CHSCTE)
- Sur des instances territoriales de démocratie sociale et citoyenne avec de vrais moyens pour expertiser, proposer et peser sur les choix
- Sur l'association des salariés et de leurs organisations dans la définition des besoins de la société relevant de l'action publique
- Sur le développement de l'innovation sociale sur les territoires pour coupler valorisation des qualifications et sécurisation des parcours professionnels, pour la création d'une véritable sécurité sociale professionnelle, pour la création d'un statut du travailleur salarié.

Aujourd'hui, la Bretagne est au 66è rang des régions innovantes sur les 208 régions européennes, elle est la cinquième au niveau national.

Nous constatons cependant que les bonnes performances de notre région en matière d'innovation sont principalement dues à la dynamique de la population, à sa forte qualification et au financement public important notamment de la Région (70%) par l'intermédiaire d'OSEO. On peut y ajouter la contribution des Instituts de recherche et des pôles de compétitivité.

Par contre, la part de la Recherche et Développement privée est non seulement très insuffisante mais elle tend à diminuer depuis ces 5 dernières années.

On ne peut donc pas évoquer simplement une insuffisante valorisation de la recherche publique et un problème de transfert de technologies vers les entreprises.

<u>Une véritable contribution des entreprises</u> devrait permettre d'atteindre les 3% du PIB breton consacrés à la recherche au lieu des 1,64% actuels.

Au moment où des milliards d'euros d'argent public servent à renflouer les spéculateurs et les banques, il n'est pas inutile de rappeler <u>la proposition innovante de la CGT de constituer un pôle financier public au service de l'intérêt général et du développement social.</u>

L'innovation, ce serait également que le secteur financier dans son ensemble soit au service du développement économique et social, de l'emploi, d'un développement équilibré des territoires.

Nous soulignons la qualité de l'état des lieux de l'innovation en Bretagne présenté par la Région. Ce document peut servir de référence.

Nous voterons l'avis du CESR sur cette communication

Orientations budgétaires de la région Bretagne pour l'exercice 2009



Intervention de Joëlle Robin

Nous sommes aujourd'hui réunis pour donner un avis sur les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2009.

Avant toute chose, le groupe CGT aimerait exprimer ses craintes sur la mise en oeuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques, des craintes qui se confirment avec le projet de Loi de Finances 2009 qui lui-même intervient dans un contexte de crise, une crise que nos médias s'accordent à qualifier de financière, une crise que nos dirigeants tentent de juguler en renflouant les banques privées avec de l'argent public.

Avons-nous vraiment à faire à une crise financière, une crise de tout un système ou plus simplement à des gens sans scrupules de la finance internationale organisant une razzia sur les économies des Français ?

On observe d'ailleurs en passant que l'intervention des pouvoirs publics dans les rouages du capitalisme n'est plus un sujet tabou. En France, comme ailleurs, les plans de sauvetage annoncés utilisent déjà l'épargne des ménages modestes.

Est-il dès lors possible, sans vouloir ajouter à la morosité ambiante, d'aborder sereinement un débat sur les orientations budgétaires de la Région ? Une Région touchée de plein fouet par le désengagement de plus en plus flagrant de l'Etat, un Etat tout occupé qu'il est à nationaliser les pertes des banques.

Dans cette situation grave, nous sommes tout aussi inquiets que la Région sur l'insuffisance des rentrées fiscales attendues et par conséquent sur la possibilité de mener à bien des projets depuis longtemps programmés et de faire face à des charges désormais transférées par l'Etat sans compensations à la hauteur.

Est-il utile de rappeler les compétences transférées aux collectivités territoriales sans concertation préalable? Les personnels des établissements scolaires, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales, les ports et aéroports, la liste des attributions et donc des dépenses que devra bientôt supporter la Région est toujours plus longue.

A cela s'ajoutent les réformes sur les dotations de l'Etat. A commencer par la Dotation globale de fonctionnement qui ne devrait augmenter que de 0,8 % alors que l'inflation est de 3,6%, suivie par l'intégration du Fonds de compensation de la TVA dans l'enveloppe des dotations ou encore l'annonce d'une possible suppression de la Taxe professionnelle, taxe qui, pour notre groupe CGT, devrait être transformée en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Nous avons également, cet été, assisté à l'effondrement de la part de Taxe intérieure sur les produits pétroliers attribuée à la Région, un

effondrement du en grande partie à l'augmentation des prix du carburant. Rappelons au passage que la CGT a maintes fois dénoncé l'injustice de cette taxe qui touche particulièrement les petits revenus.

Il nous apparaît profondément injuste que l'Etat réduise ses déficits en les mettant à la charge des collectivités, tout en reprochant à ces dernières leurs dépenses excessives. Adieu les projets de grande ampleur, les investissements structurants pour les territoires, à moins de faire appel encore une fois à l'imposition des familles.

Dès le début de l'année 2008, nous avions commencé à subir de plein fouet les coupes sombres dans les domaines de la justice, de la santé, de la défense et de l'éducation. Est-ce désormais aux seules collectivités qu'incomberont les politiques publiques qu'attendent et dont ont besoin les populations ?

La décentralisation devait permettre un développement solidaire des territoires et un traitement égal de la population à travers des services de proximité et de qualité. C'est loin d'être le cas. C'est une politique vigoureuse de réappropriation publique et de développement des services publics qu'il faut à notre pays, à notre région. Nous le redisons aujourd'hui encore.

Si certains ont trouvé les orientations budgétaires trop générales, trop frileuses, pour la CGT, il semble que la Région, à travers ces orientations, se repositionne montrant la même volonté de contribuer à un aménagement du territoire attractif et équilibré de la Bretagne.

Pour autant, dans la mission II, nous notons et approuvons la nécessité d'une politique publique du développement économique. La CGT partage la volonté de la Région d'accompagner les mutations, les structurations de certaines filières, de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, d'accroître et d'élaborer un schéma régional de l'innovation.

Toutefois, ces mobilisations ne doivent pas laisser de côté certaines propositions telle que la déconstruction de navires en fin de vie, synonyme de relance de l'activité économique, et d'autre part les réflexions sur l'emploi de qualité en lien avec une sécurité sociale professionnelle, synonyme de meilleures conditions sociales des salariés.

Enfin, la CGT considère que le plan « énergie » breton sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie va dans le bon sens mais il ne suffira pas, seul, à répondre aux besoins futurs de l'économie bretonne, qu'il s'agisse de l'industrie ou des transports par exemple. En effet, il y a urgence dans ce domaine si nous ne voulons pas voir réduire à néant tous les efforts actuels pour une économie dynamique.

S'agissant de la mission III et plus particulièrement de la formation professionnelle, 2009 sera une année importante. L'orientation de l'engagement budgétaire de la Région sera déterminant pour son avenir et surtout pour l'AFPA qui est toujours dans une situation inquiétante pour sa pérennité.

En tout état de cause, dans la période économique que nous vivons actuellement et la nouvelle progression du chômage, la CGT sera attentive à l'engagement de la Région pour une véritable politique de service public de la formation professionnelle en direction de la population bretonne et plus généralement pour la promotion sociale de la région.

Pour conclure, la CGT s'abstiendra sur l'avis proposé par le CESR.

Evolution des outils de la Charte Culturelle de 1977 : vers une nouvelle étape



Intervention de Jean Edmond Coatrieux

De façon générale, lorsque l'on parle de culture aujourd'hui nous ne pouvons que constater que celle-ci reste bien souvent reléguée. Elle n'est en quelque sorte invitée qu'à l'heure de faire briller les beaux arts et les belles lettres. Pour le reste, elle ne devrait résonner qu'à travers les tuyaux d'orgue de l'industrie culturelle et du prisme marchand.

La crise profonde qui touche toutes les sphères de notre société -crise de repère et crise de sens- avec des conséquences dramatiques d'aliénation et de souffrance sociale, amène la CGT à s'engager dans un renouveau démocratique. Pour nous, ce renouveau sera culturel ou ne sera pas.

Quand nous parlons de démocratie culturelle nous affirmons une conception de la culture qui permette à chacun de s'inscrire dans le partage et le développement d'une culture commune. Se cultiver c'est bien sortir de sa culture propre. Ce n'est pas faire sécession, c'est entrer dans un monde commun.

Permettre à chacun de se fonder et de se développer comme être de culture, dans son individualité la plus singulière et dans l'hospitalité qu'il offre à la culture d'autrui pour rassembler, sans uniformiser, constitue un enjeu majeur de la période.

Y aura-t-il demain des cultures empêchées d'exister, des cultures condamnées au silence ?

Le projet d'avis de la commission qualité de vie pose un certain nombre de réserves et d'interrogations que la CGT partage. Des outils existent, qui ont contribué à faire émerger la spécificité que constitue la culture bretonne et nous considérons que la culture en Bretagne ne peut se limiter à la promotion de l'identité bretonne.

L'une des richesses de la Bretagne réside dans sa capacité à accueillir des populations nouvelles, permettant le métissage des cultures, source de créativité artistique et culturelle.

C'est aussi cette diversité qui permet un nombre important de créations artistiques dans des domaines très différents. Il nous est demandé de donner un avis de principe à la création d'une nouvelle structure pour laquelle il n'est pas précisé le champ d'intervention, les financements, la place dans l'institution régionale.

Seule une composition de membres est avancée puisque celle-ci serait constituée des associations, fédérations, instituts constitutifs de l'identité régionale. Mais la politique culturelle en Bretagne ne peut pas être le produit d'intérêts particuliers. Le CESR dans sa commission qualité de vie, culture a pour mission de réfléchir et donner des avis sur toutes les